



Ecole de commerce



canton de
vaud

Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle,
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire

Branches de culture générale supplémentaires

La grille horaire des élèves de l'École de commerce est enrichie de cinq branches de culture générale supplémentaires : Arts visuels ou Musique, Géographie, Philosophie, Histoire, Analyses mathématiques. L'enseignement dispensé dans ce cadre a pour objectif non seulement d'enrichir la culture générale de l'élève, mais également d'ouvrir ses perspectives de réflexion en relation avec son futur métier à travers d'autres disciplines d'étude.

Cette brochure contient le plan d'études détaillé pour chacune de ces branches en complément au CFC.

Grille horaire

La grille horaire, présentée dans la page suivante, respecte l'architecture du dispositif de formation qui régit l'École de commerce et permet d'identifier le statut des différentes branches enseignées. En plus de la répartition horaire des branches, elle fournit la liste des examens écrits et oraux.

A la différence des autres filières gymnasiales, l'École de commerce se base sur une répartition semestrielle de l'enseignement, conformément aux exigences de la formation professionnelle. Celle-ci est valable également pour les règles de promotion, qui s'appliquent semestre par semestre.

Répartition horaire des disciplines et liste des examens

Statut, domaine et branches		Examen		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	Plan d'études EC	
		e	o	S1	S2	S3	S4	S5	S6			
Branches de la maturité professionnelle (branches MP)	Domaine fondamental										1640	
	Français	x	x	3		4		4				440
	Allemand ou Italien	x	x	4		3		4 ¹				440
	Anglais	x	x	4		5		4 ¹				520
	Mathématiques	x		2		2		2				240
	Domaine spécifique										760	
	Finances et comptabilité	x		3 ²		3 ²		3 ²				360
	Economie et droit	x		3 ²		3 ²		4 ²				400
	Domaine complémentaire										240	
	Hist. et institutions politiques					3						120
	Technique et environnement			3								120
	TIP (Travail interdisciplinaire centré sur un projet)										40	
	TIP									1		40
	Branches du certificat fédéral de capacité (branches CFC) et formation à la pratique professionnelle	Compétences opérationnelles										640
Compétence E³		x		2		2		2				240
Compétence B, C, D : unités d'exercices pratiques		x	x									400
• en français				1		1		1				
• en allemand ou en italien				1		1		1				
• informatique de gestion ³						2		2				
MPS : mandats pratiques scolaires											320	
MPS : stages EPCO				2 ⁴				4 ²				
MPS : stage en entreprise						2 ⁴						
Formation à la pratique professionnelle de 4^e année												
Stage⁵ et cours interentreprises									x			
Education physique	Education physique										240	
	Education physique			2		2		2				240
Complément au CFC	Branches de culture générale supplémentaires (Fiec flexible)										440	
	Arts visuels ou Musique			2								80
	Géographie					2						80
	Philosophie							2				80
	Histoire			2								80
	Analyses mathématiques					2	2	2				120
	Total hebdomadaire			32		35		32		1		4320

TIB: 7,5% de l'enseignement des branches MP

Légende

- | | |
|---|--|
| 1 dont une période par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves | 4 2 semaines en 1 ^{re} et 2 ^e année, 1 jour à quinzaine en 3 ^e année |
| 2 dont une période de DCO par année | 5 stage d'une année effectué en-dehors de l'école |
| 3 par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves | S1 à S6 Semestres 1 à 6 |

Branches de la maturité professionnelle

Français

L'enseignement dans la première langue nationale vise une maîtrise de la langue supérieure à la moyenne par les personnes en formation, afin que ces dernières puissent s'épanouir sur le plan professionnel, non professionnel et scientifique. Le recours réfléchi et ciblé à la langue d'une part, ainsi que l'analyse approfondie de ses règles, de ses possibilités, de son impact, de sa forme dans les médias et de son expression artistique d'autre part, encouragent le sens des responsabilités, l'approche critique ainsi que l'action autonome et soutiennent de manière générale l'épanouissement personnel.

Ces objectifs supérieurs sont mis en œuvre dans les domaines de formation « communication orale », « communication écrite » et « littérature et médias ». Les contenus des domaines de formation sont reproduits dans l'enseignement et génèrent un contexte dans lequel notre société se reflète.

Les capacités notamment encouragées sont celles consistant à s'exprimer de manière correcte et appropriée, à comprendre les autres (compétence de communication), à s'ouvrir au monde grâce aux outils linguistiques, à développer et à systématiser une réflexion basée sur la langue (compétence de réflexion basée sur la langue), ainsi qu'à développer continuellement une identité linguistique et culturelle (compétence culturelle).

Écrit: 150 minutes.

Oral: 15 à 20 minutes.

1. Objectifs généraux

2. Examen final

Allemand ou Italien et Correspondance en L2

1. Objectifs généraux

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les différences par rapport à sa propre origine culturelle. Par ailleurs, l'enseignement de la deuxième langue étrangère contribue à renforcer la cohésion nationale.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage ainsi qu'en lien avec d'autres branches.

L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension). Dans le contexte global d'acquisition des compétences, tout comme lors du traitement de thèmes culturels, des stratégies d'apprentissage des langues sont mises en pratique.

Un des domaines de formation est consacré à la compréhension interculturelle tout en tenant compte, outre la littérature et les autres arts, également des principaux aspects culturels des sciences, de la technique, de l'économie et de la politique. Dans le type « économie » du domaine d'études HES « Economie et services » apparenté à la profession CFC, l'appréhension des formes d'expression littéraires et autres formes d'expression artistiques occupe une part importante par rapport au nombre élevé de périodes d'enseignement.

L'enseignement dans le domaine des quatre compé-

tences de base (écouter, lire, s'exprimer, écrire) se réfère au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau à atteindre pour chaque compétence selon le CECR est indiqué sous une forme résumée dans la partie « Domaines de formation et compétences spécifiques » du *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012 (PEC MP)*. Les enseignants peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, se référer plus facilement aux descripteurs du CECR et du portfolio européen des langues (PEL) lors de l'élaboration des plans d'études spécifiques. A l'issue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, les personnes en formation disposent des compétences minimales correspondant au niveau B2.

Ecrit: 120 minutes.

Oral: 15 à 20 minutes.

2. Examen final